

— Hé bien, non, fit le médecin ; mes soupçons sont ailleurs.

Alors il raconta qu'au milieu de son délire cérébral, quelques heures avant le moment où le poison avait été trouvé dans la tasse, Claude Chopin s'était écrié qu'il y avait quatre personnes dans la chambre. — Nous n'étions que trois, et je crus à une erreur ; mais le délire ne trompe pas.

Le lieutenant général regarda fixement le malade.

— Vous croyez ? lui dit-il.

— Oui, répondit l'homme de science. Je n'ai pas cru à Mesmer, mais je crois à ce que je vous rapporte.

— Vous n'étiez que trois dans la chambre du malade ? demanda le magistrat, qui ne pouvait se défendre d'ajouter foi et de prendre un intérêt de curiosité à ce que disait M. Guillotin.

— Nous n'étions que trois, reprit celui-ci. Le malade a vu une quatrième personne : c'est ce quatrième personnage qui a versé le poison.

— Qu'en concluez-vous, docteur ?

— Qu'il ne faut pas faire arrêter l'Éveillé.

— S'il n'est pas coupable, il sera mis en liberté.

— Mais le coupable ?

— Le quatrième ?

— Oui, si je le découvre ?

— Vous le ferez arrêter.

— Mon titre de député ne m'en donne pas le pouvoir.

— Eh bien ! fit le lieutenant général de police, pressé de terminer cette affaire, voici un pouvoir en blanc ; vous pouvez avec ceci faire enfermer qui vous voudrez à la prison du Petit-Châtelet ; et il remit au médecin un mandat de justice criminelle.

— Vous voilà chargé seul de l'enquête, docteur, ajouta en souriant le magistrat.

— C'est ce que je voulais obtenir en venant ici, répondit M. Guillotin en se levant.

Encore un moment, fit le lieutenant ; j'ai un service à demander à votre science.

Il fit connaître au docteur Guillotin le contenu des chiffres qu'avait lus M. Poriquet.

— Vous voyez, dit-il, qu'il est impor-

tant pour moi de tirer la vérité de ce Marseillais qui est d'après ceci à l'Hôtel-Dieu.

— Je le vois.

— Eh bien ! docteur, vous êtes médecin de l'Hôtel Dieu ! ne pouvez-vous rien savoir ?

Le docteur Guillotin prit un air très-sérieux.

— Je puis tout savoir, mais je ne puis rien dire. Si le médecin est le confident du malade, c'est à la condition de garder le secret.

— Très bien, répliqua le lieutenant qui ne voulut pas paraître recevoir une leçon de délicatesse ; aussi n'est-ce pas cela que je demande de vous docteur ?

— Que demandez-vous ?

— Votre avis sur cette question. Le malade qui a nom le Marseillais peut-il être enfermé dans les prisons du Châtelet ?

— Vous n'en voulez pas plus de moi ?

— Non, docteur, cela suffira.

Quelques instants après, M. Guillotin quittait le Châtelet, et il se rendait à l'Hôtel-Dieu.

À la même heure un mandat d'amener était décerné contre l'Éveillé.

À peine le docteur Guillotin était-il sorti, que le lieutenant général appela un de ses agents.

— Voici trois ordres, dit-il, en présentant à l'agent trois mandats d'amener qu'il venait de signer.

Il faut arrêter premièrement un jeune ouvrier appelé l'Éveillé ; il est sorti cette nuit de l'auberge de la Croix-d'Argent, rue du Petit-Musc. C'est un petit homme bossu. Vous irez aux renseignements sur son compte dans les environs de l'auberge indiquée. Il la fréquente. Quand il sera arrêté, vous le conduirez aux prisons basses.

— Très bien, répondit l'agent.

— Secondement, vous irez à l'Hôtel-Dieu, et vous ferez porter aux mêmes prisons un malade qui a pour nom le Marseillais. Vous le ferez chercher dans les salles où on a déposé les blessés de la Bastille. Il doit être là. Mais vous n'ordonnez le transport du malade que si le docteur Guillotin en donne l'autorisation.

L'agent inclina la tête.

— Troisièmement, vous ferez sur-